

**DÉCHÈTERIE
DEMANDE DE BADGE**

PARTICULIER & GESU

**LE BADGE SERA MIS À DISPOSITION À LA DÉCHÈTERIE,
LA 1^{ÈRE} SEMAINE DU MOIS SUIVANT VOTRE DATE DE DÉPÔT.**

DOCUMENTS À FOURNIR ET À RETOURNER À LA DÉCHÈTERIE OU AU SERVICE DÉCHETS
– CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – 1286 CHEMIN DU ROUBAUD – 83400 HYÈRES
OU PAR MAIL À : hyeres.dechets@metropoletpm.fr

- **NOM** :
- **PRÉNOM** :
- **ADRESSE** :
- **TÉLÉPHONE (OBLIGATOIRE)** :
- **MAIL** :

PIÈCES À FOURNIR (PHOTOCOPIES)

- JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS
- PIÈCE D'IDENTITÉ
- CARTE GRISE*
*CARTE GRISE AVEC L'IMMATRICULATION DU (OU DES) VÉHICULES ET ATTELAGES (AU MAXIMUM 2)

LES CARTES SONT FOURNIES GRATUITEMENT, LA PERTE (OU LE VOL) DE LA CARTE DOIT ÊTRE IMMÉDIATEMENT SIGNALÉE À LA MAIRIE DE RÉSIDENCE DE LA PERSONNE.

LE PRÊT DE CARTE EST INTERDIT

GESU

- UNE AUTORISATION ÉCRITE ET SIGNÉE DE L'ADMINISTRÉ BÉNÉFICIAIRE DES TRAVAUX/SERVICES
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE

DATE :

SIGNATURE :

JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES TERMES DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA DÉCHÈTERIE ET D'OCTROI DU BADGE D'ACCÈS. (CONSULTABLE SUR LE SITE DE LA VILLE)